



En bref

Dans les collectivités territoriales de moins de 30 agents CNRACL, le taux d'absentéisme a progressé de 25 % entre 1998 et 2005.

Le taux de fréquence des arrêts pour raison de santé reste globalement stable sur cette même période.

Avec 7,6 % en 2005, le taux d'absentéisme poursuit sa progression. Cette progression est essentiellement due à l'aggravation du taux d'absentéisme en maladie ordinaire. Le taux d'absentéisme des collectivités de moins de 30 agents CNRACL reste toutefois, et ce depuis 1998, toujours inférieur au taux d'absentéisme global de l'ensemble des collectivités territoriales, toutes tailles confondues.

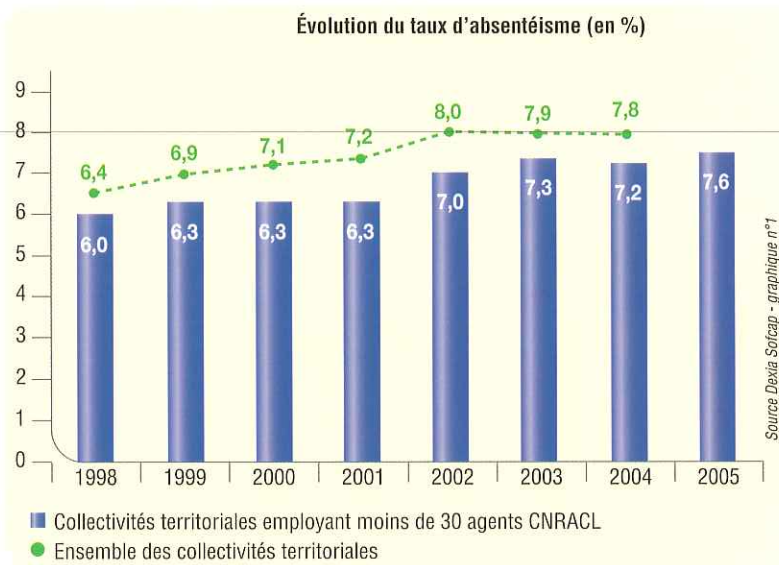
Le taux d'absentéisme se maintient à un niveau élevé

Le taux d'absentéisme a progressé de façon significative entre 1998 et 2005 dans les collectivités employant moins de 30 agents CNRACL. Il est passé de 6 % à 7,6 % en huit ans, ce qui représente une augmentation de 25 % sur cette période.

Même s'il suit la tendance nationale, le niveau d'absentéisme dans ces collectivités est inférieur au taux d'absentéisme global enregistré dans la Fonction Publique Territoriale.

L'importance des arrêts les plus longs, tels que les congés longue maladie/longue durée, explique en grande partie les niveaux d'absence observés.

Ce taux d'absentéisme correspond à un coût moyen "employeur" annuel par agent de 1 778 euros.



Le taux d'absentéisme affiche une valeur de 7,6 % en 2005, ce qui équivaut, pour une collectivité de 30 agents, à 2,3 agents absents tout au long de l'année.

Décryptage

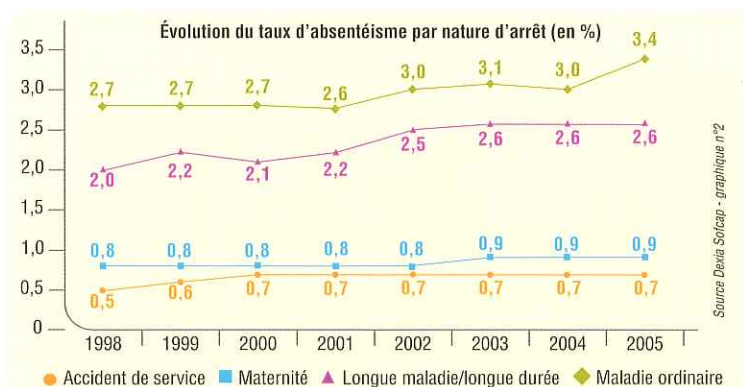
Taux d'absentéisme : part du temps perdu en raison des absences pour raison de santé (exprimé en %). Il permet de visualiser directement le poids des absences sur l'effectif étudié (indicateur de référence du Bureau International du Travail).

Méthodologie

Cette note de conjoncture dresse un état des lieux des absences pour raison de santé dans les collectivités territoriales de moins de 30 agents. La population concernée par l'étude regroupe, en moyenne, un échantillon de 32 700 agents affiliés à la CNRACL répartis dans plus de 6 500 collectivités assurées pour toutes les natures d'arrêt (maladie ordinaire, maternité, longue maladie/longue durée et accident de service). Le champ d'étude est constitué par l'ensemble des arrêts de travail déclarés entre 1998 et 2005.

La maladie ordinaire reste le premier contributeur du taux d'absentéisme global

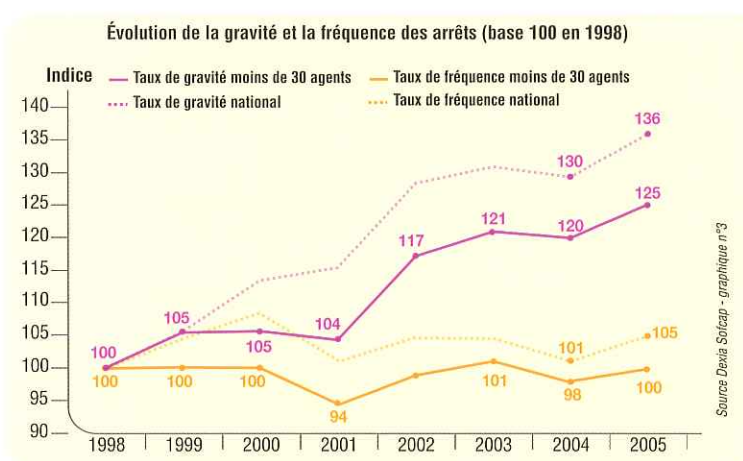
La hausse du taux d'absentéisme global s'explique par la progression des congés maladie ordinaire et longue maladie/longue durée. Avec un taux de 3,4 % en 2005, la maladie ordinaire reste la première cause d'absence au travail pour raison de santé dans les collectivités territoriales de moins de 30 agents CNRACL. Avec respectivement + 26 % et + 25 % en 8 ans, la maladie ordinaire et la longue maladie/longue durée enregistrent les plus fortes hausses.



Avec un taux de 3,4 % en 2005, la maladie ordinaire reste la première cause d'absence au travail pour raison de santé dans les collectivités territoriales de moins de 30 agents CNRACL.

La gravité des arrêts progresse, la fréquence est stable

L'évolution comparée de la fréquence et de la gravité entre 1998 et 2005 fait apparaître deux phénomènes opposés : alors que le taux de gravité progresse de 25 %, le taux de fréquence reste globalement stable. Ces évolutions suivent globalement les mêmes tendances que celles observées pour l'ensemble des collectivités territoriales.



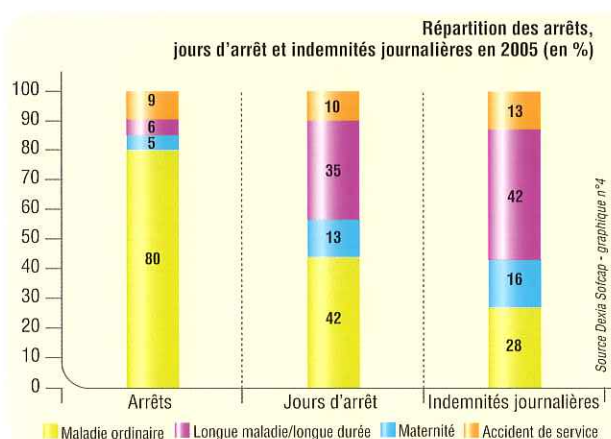
Le taux de gravité dans les collectivités de moins de 30 agents a progressé de 25 % entre 1998 et 2005.

Décryptage

Taux de gravité : nombre de journées de travail perdues pour mille heures travaillées.
Taux de fréquence : nombre d'arrêts pour un million d'heures travaillées.

Les indemnités journalières en longue maladie/longue durée représentent la première charge budgétaire des collectivités en matière d'absence pour raison de santé

6 % des arrêts en longue maladie/longue durée représentent 35 % du nombre de jours d'arrêt total, et 42 % des indemnités journalières versées. A l'inverse, la maladie ordinaire représente 8 arrêts sur 10, mais moins de la moitié du nombre de jours d'arrêt et 28 % des indemnités journalières.



Publication réalisée et diffusée par Dexia Sofcap
 Directeur de la publication : Sylvie BUREAU-NECH
 Contact collectivités :
 Tél. : 02 48 48 10 30
 Fax : 02 48 48 10 31
 service.clients@sofcap.com

Contact presse :
 Tél. : 02 48 48 12 89
 Fax : 02 48 48 12 28
 pguittaut@sofcap.com

Toutes les notes de conjoncture de Dexia Sofcap sont consultables sur : www.sofcap.com



SOFCAP

Société Française de Courtage d'Assurances du Personnel